



**Municipalité
de Saint-Damien**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 753-19

Aux personnes intéressées par les projets de règlements numéros 753-19

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 15 novembre 2022, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - Projet de règlement numéro 753-19 modifiant le règlement zonage numéro 753, tel qu'amendé. L'objet de ce règlement vise la modification des règles concernant les élevages domestiques restreints.
1. Le projet de règlement 753-19 contient une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
2. Le projet de règlement 753-19 concerne l'ensemble des zones de la municipalité dont l'usage est autorisé.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu lundi le 12 décembre, de 18 h à 19 h, à la salle publique des délibérations du conseil située au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne qu'il pourra désigner, expliquera le projet de règlement plus haut cité ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement numéro 753-19 peut être consulté au bureau municipal situé au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien, durant les heures régulières d'ouverture, et peut également être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, ce 5 décembre 2022

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier